

Infirmierie en camp

1. L'installation

Tente dans laquelle on peut tenir assis pour dispenser les soins dans de bonnes conditions.

Installer à proximité de la tente de la maîtrise, au calme, à l'ombre si possible.

Ne doit pas servir à autre chose qu'à assurer les soins.

Aménagement fonctionnel, avec tout le matériel à portée de la main.

Après chaque série de soins, penser à nettoyer et ranger.

L'assistant sanitaire en est le responsable. Il est préférable que dans la mesure du possible tous les soins soient dispensés par lui.

Seuls ont le droit d'y entrer ceux qui viennent se faire soigner, les membres de la maîtrise et les éventuels responsables santé de chaque équipe, à l'invitation de l'assistant sanitaire...

2. Contenu

Un lit pliant (à défaut un tapis de sol) avec drap et couverture

Un système d'éclairage le plus efficace possible (type grosse lampe torche à piles)

La trousse d'infirmierie, avec la mallette à médicaments fermée à clé, les trousse de secours d'équipe

Un grand bidon d'eau, du savon, une bassine propre et une serviette pour se laver les mains.

Un sac poubelle

Les fiches sanitaires des jeunes et des animateurs classées et rangées au sec.

Le registre de soins avec un stylo à portée de la main, pour inscrire tous les soins

3. Le registre de soins = cahier d'infirmierie (CF la Boutique des SGDF)

Doit être rempli à chaque soin par l'AS

Comporte trois parties :

- Liste des participants: enfants et membres de l'encadrement. (coordonnées de chacun et aussi celles des personnes à joindre en cas d'urgence) ; possibilité d'y reporter les renseignements figurant sur la fiche sanitaire de liaison.
- Traitements prescrits et recommandations pour chaque enfant le nécessitant
- Registre des soins au quotidien:
 - nom de l'enfant,
 - soin effectué ou médicament donné
 - jour et heure
 - signature

Doit pouvoir être présenté en cas d'inspection, et sera demandé en cas de problème...

4. Avant de partir

Faire remplir la fiche sanitaire de liaison à tous les parents.

Toutes les avoir y compris celles des chefs, le jour du départ.

Si vous avez un enfant qui demande des soins infirmiers réguliers et particuliers : contacter des infirmiers sur votre lieu de camp, avant le départ pour mettre au point l'organisation ; Quelques arrangements de planning devront sans doute être prévus. (Les parents peuvent faire la démarche mais il faut que vous soyez au courant pour la bonne marche du camp.)

Se faire conseiller un médecin généraliste à proximité et le contacter: l'informer de la présence du camp, lui signaler l'éventualité que l'on fasse appel à lui.

Vérifier ses horaires d'ouverture et ses modalités d'intervention: sur rendez-vous ou sans? Jusqu'à quelle heure ? fait-il des visites sur place si c'est nécessaire ? Comment fonctionnent les services de garde locaux ? ...

Remplir la fiche avec les numéros d'urgence les coordonnées du médecin, d'une pharmacie, infirmière si besoin...

L'organisation des soins

1. Types de soin

○ Soins quotidiens

Tout n'est pas urgent. C'est important et éducatif de bien « cadrer » la demande de soins.

Pour ne pas passer la journée à l'infirmerie, essayer de donner des **horaires d'ouverture** très limités deux à trois fois dans la journée.

Dans le cas des enfants ayant un traitement à prendre pendant le camp, le traitement et les horaires de prise doivent être inscrits sur la fiche de liaison. Les parents doivent vous fournir l'ordonnance et les médicaments. (ordonnance du traitement habituel de l'enfant datant de moins de un an)

Vous avez la responsabilité de donner au jeune les médicaments pendant toute la durée du traitement du camp.

○ Soins d'urgence au camp

Lorsqu'un jeune se blesse au camp : **prise en charge du soin immédiatement** par l'assistant sanitaire. Les jeunes ne peuvent accéder seuls à la tente infirmerie.

2. Bons réflexes pour chaque soin

Ne soigner qu'**un jeune à la fois**, chacun est vu individuellement. (Les autres attendent dehors au calme.)

Se déchausser à l'entrée.

Se laver les mains avec soin,

Relire la fiche sanitaire du jeune concerné pour ne pas risquer d'omettre un renseignement important ou une allergie.

Eventuellement se faire assister par le responsable santé de l'équipe du jeune soigné

Noter chaque soin sur le registre de soin très précisément.

3. Le recours aux professionnels de santé

Pour toute urgence, composer le 15 ou le 112 (même avec un téléphone bloqué)

Si une **consultation chez le généraliste** est nécessaire :

- Programmer le rendez-vous dès que possible pour être sûr d'être vu le jour-même.
- Apporter la fiche sanitaire du jeune et de quoi régler la consultation.
- Une feuille de soins sera remise avec l'ordonnance.
- Il faudra régler la consultation et les médicaments avec le compte de l'unité.
- Au retour les parents vous rembourseront la consultation et les médicaments. En échange vous leur remettrez la feuille de soins afin qu'il se fasse rembourser.

En cas de consultation à l'hôpital, vous n'avez rien à régler, la note de frais sera envoyée directement chez les parents

En dehors des horaires de présence du généraliste correspondant, **composer le 15** et ne pas hésiter à demander conseil si vous avez un doute.